

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
" BATIMENTS NEUFS"

AFFAIRE : 8.

OBJET : Extension de la Mairie de Saint-Clotilde
- Résiliation du Marché passé avec la SOREBAM
- Passation d'un nouveau marché avec l'entreprise BOYER Henri.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs, et Chers Collègue,

L'entreprise SOREBAM s'est vu confier en Novembre 1981 les travaux d'extension de la Mairie de Sainte-Clotilde pour un montant de 886 274,00 Frs (HUIT CENT QUATRE VINGT SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE FRANCS).

Le 30 Juillet 1982 celle-ci nous informait qu'elle ne pouvait continuer les travaux en raison des difficultés financières auxquelles elle se trouvait confrontée.

La Municipalité s'est donc vu dans l'obligation de résilier le marché passé avec la SOREBAM et de lancer une nouvelle consultation pour mener à terme la construction de ce bâtiment.

- l'entreprise Henri BOYER propose de terminer les 70 % des travaux restant pour un montant de 515 874,00 Frs (CINQ CENT QUINZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE FRANCS).

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs,

- d'approuver la résiliation du marché de la SOREBAM
- de m'autoriser à passer un marché négocié avec l'entreprise BOYER Henri.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 21 Octobre 1982